



Droit de garde et depart a l etranger

Par **KEPHREN**, le **06/08/2008** à **18:05**

je suis separee du pere de ma fille depuis plus de deux ans et un jugement de garde a ete fait nous avons l autorite parentale tous les deux ma fille va chez son pere un we sur deux et tous les mardis soir et le reste du temps a la maison. j ai refait ma vie ave quelqu un qui travail a l etranger(afrique) donc ma question : que dois je faire si je veux suivre mon nouveau conjoint avec ma fille a l etranger en faisant les choses corretement. dois je me maier , dois je trouver un travail dans le pays ou travail mon conjoint dois je faire reviser le jugement,? merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:45**

Déjà, si vous n'êtes pas remariée, l'homme avec qui vous refaites votre vie n'est pas votre conjoint. De plus, pour partir à l'étranger avec votre fille, il faut, pour cette dernière, l'autorisation de sortie du territoire de son papa puisque vous partagez l'autorité parentale. Ne pas le faire reviendrait à un délit de "non présentation d'enfant" et c'est passible de prison. L'accord verbal est insuffisant, faites un accord écrit entériné ensuite par le JAF, pour être à l'abri de tout problème.